



## COMMUNIQUE

N° 06/2020/PM/RM

**OBJET : CHEMIN DE CROIX DU 02 AVRIL 2021**

ooooo0ooooo

Le Maire de la commune de Rémire-Montjoly informe les administrés que la paroisse de Rémire-Montjoly a obtenu l'autorisation d'organiser le traditionnel « **chemin de croix du vendredi saint** », le **02 avril 2021 de 05 heures 30 à 07 heures 30**.

L'itinéraire de cette manifestation prévue est :

**Le départ est fixé devant l'église de Saint-Anne (des Ames-Clares,  
et l'arrivée à l'église Saint-François Xavier (avenue Jean MICHOTTE)**

Les axes suivants sont concernés : **Rue des Lauriers Roses, Rue des Macatas en direction du Hall sportif LLARY, rue Arouna, Boulevard Dr Edmard LAMA, Devant le Collège Auguste DEDE, rue Félix EBOUE, avenue Jean MICHOTTE.**

En conséquence, il est demandé aux usagers de faire preuve de prudence et de suivre les déviations momentanées qui seront mises en place à cet effet pendant le déroulement de la procession.

Rémire-Montjoly le 26 mars 2021



Le Maire,

Claude PLENET

Ampliations :

- Guyane La 1ere
- Presse de Guyane « France-Guyane »
- Site internet de la mairie de Rémire-Montjoly
- Affichage Mairie